AIB
Assurance immobilière Berne

Formule de demande

Contribution aux installations de détection d'incendie / sprinkler facultatives

Données générales

Date

Bâtiment

Entreprise

Rue n°

Lieu NPA

Propriétaire (adresse, seulement si pas identique à l'adresse du bâtiment)

Nom

Rue n°

Lieu NPA

Bénéficiaire de la contribution, seulement si pas identique au propriétaire

Nom

Rue n°

Lieu NPA

Indications pour le paiement

Lieu de paiement ☐ Banque ☐ Compte de chéques postaux

N° IBAN

Compte/CCP

Banque N° de clearing

Titulaire

Coûts

Montant (voir 3) ☐ selon offre ☐ selon décompte
☐ estimation

Date d'achèvement prévue

Lieu, date _____ Signature _____

Conditions:

1 La formule complètement remplie doit être envoyée à la division de la protection contre les incendies de l'Assurance immobilière Berne (AIB)
2 Des contributions sont seulement versées pour des systèmes installés facultativement
3 Les coûts imputables comprennent l'acquisition, l'installation et la première mise en service **(joindre les copies des offres s'il vous plaît)**
4 Les contributions se montent au maximum à 25 % des coûts imputables
5 Aucune contribution n'est versée pour l'exploitation de l'installation de détection d'incendie
6 Si une installation réalisée avec des contributions de l'AIB est mise hors service, l'AIB peut exiger le remboursement du montant, moins la dépréciation (dépréciation linéaire de plus de 20 ans)

Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen
Télélephone 031 925 11 11, Fax 031 925 12 22
info@gvb.ch, www.gvb.ch